

Association Les Voitures Anciennes de l'Outaouais

Fiche d'inscription 2027 Membership Form



Renouvellement
Renewal

☐

de carte
Card #

☐

Ou /Nouvelle Inscription
Or New Registration

INFORMATION PERSONNELLE

Vous / You		Prénom, Nom de Famille First Name, Family Name	
Conjointe Spouse		Prénom, Nom de Famille First Name, Family Name	
Adresse Address	Rue / Street		App. #
Ville / City		Province	Code Postal Postal Code
No. Téléphone/Telephone (xxx-xxx- xxxx)			
Maison/Home		Cellulaire	Autre

Courriel/Email

☐

Abonnement aux nouvelles
Subscribe to news updates

CATÉGORIE DE VÉHICULE - VEHICLE CATEGORY

Une voiture doit avoir 25 ans et plus pour être inscrite./Vehicles must be of 25 years old or older to be listed.

Véhicule Vehicle	Année Year	Marque Make	Modèle Model	Classique ou Modifié Classic or Modified
1				
2				
3				

COÛT D'INSCRIPTION ET DE RENOUVELLEMENT REGISTRATION AND RENEWAL COST

Nouveau membre et Renouvellement New member and renewal	Tarif unique / Uniform fee	50 \$ ☐

AUTORISATION ET BÉNÉVOLAT - AUTHORIZATION AND VOLUNTEER

☒ L'Association a le droit de publier mon nom, le nom de mon/ma conjoint(e) et/ou des photos sur le site web, Facebook et toutes publications dans l'intérêt des membres. / The Association has the right to publish my name, my spouse's name and/or pictures on the web site, Facebook or any publications for the benefit of the members. Les photos demeurent la propriété de l'association/ The pictures remain the property of the Association.

☐ Je suis intéressé(e) à faire du bénévolat occasionnellement pour l'Association.
I am interested in becoming a volunteer occasionally for the Association.

Voir Verso - See Reverse

ARTICLE 5 DES RÈGLEMENTS - ARTICLE 5 OF THE REGULATIONS

Pour approuver la candidature d'une personne qui désire devenir membre, le Conseil d'administration tient compte des critères suivants: - Ø La volonté du candidat à poursuivre les objectifs de l'Association; - Ø L'honnêteté, la loyauté, la prudence et la diligence du candidat; - Ø La participation du candidat.	To approve an individual's candidacy to become a member, the Administrative Council takes into account the following criteria: - Ø The willingness of the candidate to follow the objectives of the association; - Ø The honesty, loyalty, prudence and diligence of the candidate; - Ø The participation of the candidate.
Le Conseil d'administration peut refuser la candidature de toute personne qui ne satisfait pas à ces critères.	The Administrative Council can refuse the candidacy of any person who does not meet these criteria.

OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION - OBJECTIVES OF THE ASSOCIATION

• Promouvoir le regroupement de personnes intéressées aux voitures anciennes dans l'Outaouais; • Favoriser les échanges entre les personnes, les groupes ou les associations intéressées aux voitures anciennes. • Organiser les rencontres, séminaires, conférences, défilés et expositions reliés aux voitures anciennes; • Promouvoir l'entraide entre les membres.	• To promote the gathering of persons interested in vintage vehicles in the Outaouais region; • To further the exchange between persons, groups or associations interested in vintage vehicles; • To organise outings, seminars, conferences, shows and expositions related to vintage vehicles; • To promote assistance between members.
---	--

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ - CONDITIONS OF ELIGIBILITY

Toute personne qui devient membre de l'Association Les Voitures Anciennes de l'Outaouais, reconnaît avoir pris connaissance des règlements de l'Association et accepte de s'y soumettre, faute de quoi, elle pourrait se faire destituer par le Conseil d'administration si elle ne satisfait plus aux critères énoncés à l'article 5 des règlements. De plus, le membre accepte les conditions concernant le type de voiture qu'il possède, à savoir s'il fait partie de la catégorie "Classique" ou "Modifié". Une voiture doit avoir 25 ans ou plus pour être inscrite dans la section « Catégorie de véhicule ».	Each person who becomes a member of " l'Association Les Voitures Anciennes de l'Outaouais", acknowledges and accepts to follow the regulations of the Association, and understands that their membership can be revoked by the Administrative Council if the person does not meet the criteria listed in article 5 of the regulations. As well, the member accepts the conditions concerning the Category and type of vehicle they possess -Classic or Modified. Vehicles must be 25 years old or older to be listed in the section "Vehicle Category".
--	---

PAIEMENT PAR CHEQUE - PAYMENT BY CHEQUE

Libeller votre chèque à l'ordre de Association Les Voitures Anciennes de l'Outaouais et le faire parvenir accompagné de ce formulaire à l'adresse suivante:	Make your cheque payable to the Association Les Voitures Anciennes de l'Outaouais and return it along with this form to the following address:
Association Les Voitures Anciennes de l'Outaouais, C.P. 85055, Gatineau (QC) J8P 7V2	

SIGNATURE

En signant, je reconnais d'avoir lu et consentie à l'article 5 du règlements, des objectifs de l'association ainsi que des conditions d'admissibilité By signing, I recognize 'having read and agreed upon' section 5 of the regulations, the objectives of the association and the conditions of eligibility.		
Signature du membre / Member's Signature	Jour et Mois / Month and Day	2027
Signature du conjoint (e) membre / Spouse Member's Signature	Jour et Mois / Month and Day	2027